

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 12 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 DVD 147-2** Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (17<sup>ème</sup>) – Pont et Passerelle. Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre, relatif à la passerelle.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu les délibérations 2011 DU 156 notamment 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 17 et 18 octobre 2011 par lesquelles le Conseil de Paris a approuvé :

- 1) le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et de prendre en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition,
- 2) la modification de l'acte du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Clichy-Batignolles »,
- 3) le nouveau dossier de réalisation de la ZAC,
- 4) le programme des équipements publics de la ZAC ;

Vu la délibération 2012 DVD 61 approuvant le principe et les modalités de lancement de deux concours restreints relatifs d'une part à un pont, et d'autre part, à une passerelle dans le cadre du franchissement du faisceau ferré Saint Lazare, ZAC Clichy-Batignolles à Paris 17<sup>ème</sup>, le règlement de consultation et le programme relatifs à chacun des deux concours ;

Vu le procès verbal du jury de concours de maîtrise d'œuvre tenu le 21 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre pont et passerelle ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

**Délibère :**

Article 1 : Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle franchissant le faisceau ferré Saint-Lazare (ZAC Clichy-Batignolles à Paris 17<sup>ème</sup>) est attribué au groupement Marc MIMRAM Architectes / Marc MIMRAM Ingénierie pour un montant de 767 293,80 euros TTC (valeur décembre 2012).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre de la passerelle (ZAC Clichy-Batignolles).

Article 3 : Sont approuvés l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières relatifs au marché de maîtrise d'œuvre de la passerelle.

Article 4 : La dépense sera imputée au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-020 du budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de financement.